

IA-IPR et groupe de formateurs de physique-chimie

Mutualisez vos ressources !

Edito

Dans ce numéro

Edito

Mutualiser des ressources, quel intérêt ?

Comment mutualiser des ressources dans l'académie ?

Quelles questions se poser avant de mettre en ligne une ressource ?

Quel est l'intérêt d'utiliser la licence CC ?

Témoignage

Sitographie

Le numérique à l'école (article de la Délégation Académique au Numérique)

L'ère du numérique est en marche. Im-possible, à ce jour d'ignorer, le change-ment culturel qui a été à l'échelle de notre civilisation très récemment initié : «Un tsunami s'apprête à déferler sur nos écoles, nos universités, nos grandes écoles. [...] L'écosystème qui a converti en quelques décennies des milliards d'êtres humains au smartphone et à Internet a mis toute sa puissance de travail et d'innovation au service d'un objectif : réin-venter l'éducation » (Emmanuel Da-videnkoff, Le tsunami numérique, édi-tions Stock, 2014).

L'accès immédiat à l'ensemble de ressources en ligne ou à des contenus disponibles sur un terminal mobile est l'un des facteurs déterminants de l'évolu-tion de notre accès aux connaissances. Avec la radio, avec la télévision, un pro-gramme «descendant» était proposé à l'auditeur ou au téléspectateur. Puis l'of-fre s'est étoffée avec une multiplicité de choix possibles (avènement des radios libres, multiplications des chaînes de télévision). Le numérique a permis une évolution majeure en permettant à quiconque d'aller directement à ce qui l'intéresse. Podcast, télévision à la de-mande, sites de diffusion comme Youtube ou Daily Motion ont modifié le rapport aux contenus médiatiques et nos modes de recherche de l'information. Et parmi ces contenus médiatiques, on trou-ve les connaissances, le savoir « savant », institutionnel et humaniste, via les MOOC (Massive Open Online Courses), notamment. Plus loin encore, notre per-ception des savoirs — connaissance et information — a été modifiée par le ca-

ractère bilatéral (ou réciproque) de la com-munication : l'utilisateur donne son avis, débat, enrichit, contredit, ajoute, modifie le propos. Encyclopédies collaboratives, fo-rums de discussion et réseaux sociaux sont désormais des lieux du savoir.

Si le numérique a changé la société en profondeur comme le décrit l'article ci-dessus, il a aussi changé le travail des enseignants qui l'utilisent pour créer leurs ressources pédagogiques. Ces ressources se sont enrichies ces dernières années de contenus multimé-dia : images, vidéos, liens hypertextes, animations, ... Elles se transforment, évoluent, se modifient, s'enrichissent pour s'adapter à une nouvelle classe, à un nouveau programme, pour répondre aux idées nouvelles des enseignants. Mais, force est de constater qu'elles se mutu-alisent peu au-delà du périmètre de l'équipe disciplinaire de l'établissement ou de petits cercles de collègues in-téressés par les mêmes problématiques. Ce sont donc de très nombreuses ressources, qui ont bien souvent de-mandé un travail considérable à leurs auteurs, qui dorment dans des disques durs en attendant d'être utilisées une fois par an dans une classe donnée, quelle frustration ! Ces ressources pourraient pourtant être utilisées bien plus souvent si elles étaient mutualisées, mises à dis-position de tous, enrichies des proposi-tions d'autres collègues, donc devenir des ressources vivantes !

Mutualiser des ressources, quel intérêt ?

Les ressources deviennent un outil de plus en plus indispensable à l'enseignant. Elles lui permettent :

- de contextualiser son enseignement et de travailler avec des documents scientifiques authentiques,
- d'avoir une plus grande autonomie et un plus grand choix dans la conception des activités en classe et dans les approches pédagogiques des notions scientifiques étudiées,
- de se constituer une bibliothèque numérique dans laquelle il pourra piocher pour construire des activités nouvelles (expérimentales, documentaires, ...).

« Une ressource ne demande qu'à être partagée et transformée ! »

En mutualisant ses ressources, l'enseignant s'engage dans un véritable travail collaboratif qui permet :

- de partager des documents testés et éprouvés devant les élèves,
- des échanges entre collègues,
- de découvrir des approches pédagogiques et des évaluations auxquelles il n'aurait pas pensé et d'en proposer d'autres.

Les enseignants hésitent souvent à partager leurs ressources de peur qu'elles ne soient pas parfaites, pas assez abouties. Mais une ressource parfaite n'existe pas ! Aucune ressource pédagogique n'est utilisée en l'état, chacun se l'approprie, la modifie, la transforme, l'adapte à ses élèves, à sa progression, à sa façon d'enseigner... Une ressource est avant tout une source d'idées, de documents, de démarches pédagogiques ; elle ne demande qu'à être partagée et transformée !

Comment mutualiser des ressources dans l'académie ?

En passant par le site académique de physique-chimie ! L'équipe de formateurs de physique-chimie a complètement retravaillé ce site en le débarrassant des documents trop anciens, en mettant en avant des ressources particulièrement pertinentes, mais aussi en simplifiant la navigation avec des documents accessibles plus rapidement.

L'onglet « Mutualisation des ressources » situé sur la page d'accueil donne le détail de la procédure de dépôt des ressources. Une fiche à télécharger permet de créer une page de garde commune à toutes les

ressources (niveau, contenu, compétences travaillées ...). Ainsi, chaque ressource pourra être classée et le professeur à la recherche de documents ou d'activités sur un thème précis pourra trouver facilement ce qu'il cherche. Un des webmasters du site, récupéra les ressources et les aiguillera vers un comité de lecture composé de formateurs. Ces collègues pourront interagir avec l'auteur pour lui demander quelques précisions sur sa ressource, puis la déposeront sur l'espace collaboratif de physique-chimie auquel chacun peut accéder avec son identifiant et son mot de passe de messagerie professionnelle. Certaines ressources, parce qu'elles répondent à une actualité ou parce qu'elles présentent des démarches pédagogiques intéressantes seront déposées sur le site académique.

Accès à l'espace collaboratif :

<https://espacecollaboratif.phm.education.gouv.fr/>

(puis cliquer sur "se connecter" et choisir daaf-grenoble_2)

Quelles questions se poser avant de mettre en ligne une ressource ?

Cet article propose quelques règles simples pour mettre en ligne une ressource ; pour avoir des informations complémentaires, consulter les sites référencés à la fin de ce flash info.

Est-ce que ma ressource contient des éléments d'un livre ?

Dans ce cas, se limiter à un court extrait et indiquer obligatoirement le nom de l'auteur et le titre du livre, si possible, ajouter l'éditeur, la collection et l'année de publication.

Remarque : si le texte a été modifié, ne pas oublier la mention : « D'après ... » juste avant l'extrait.

Est-ce que ma ressource contient des liens hypertexte vers un site Web ?

Vérifier au préalable que ce site n'héberge pas de contenu illicite. Indiquer l'URL (adresse) de la page d'accueil du site.

Remarque : la date de consultation peut aussi être mentionnée car elle indique l'actualité du site.

Est-ce que mon document contient des images ou des photographies ?

- Possibilité n° 1 : vérifier les droits liés à l'utilisation de ces images ou de ces photographies.

Dès qu'une autorisation est nécessaire, il faut envoyer un message à son auteur ; la rédaction du message doit préciser que la ressource est intéressante, que nous souhaitons l'utiliser sauf opposition de l'auteur dans un délai raisonnable (deux semaines).

- Possibilité n° 2 (à privilégier) : remplacer les images par d'autres images libres de droit qui peuvent être utilisées gratuitement sans contrainte.

En règle générale : systématiquement identifier les droits des images avant leur utilisation.

Par exemple, pour une recherche d'images avec Google : aller dans Recherche avancée / Affinez la recherche par droits d'usage et sélectionnez "Réutilisation et modification autorisées sans but commercial".

Est-ce que ma ressource contient un document distribué sous licence Creative Commons ?

À l'heure actuelle, de nombreux documents sont mis en

ligne avec une des six licences Creative Commons, comme par exemple la licence CC-BY-SA reconnaissable avec le pictogramme :



L'utilisation d'un document distribué sous l'une de ses licences est alors grandement facilitée.

En effet, le système Creative Commons permet à l'avance :

- aux titulaires de droits : de choisir simplement les conditions d'utilisation de leurs œuvres
- aux utilisateurs : de ne pas avoir à négocier systématiquement une autorisation et d'être directement informés du mode d'utilisation possible du document.

(Pour plus de détails, voir l'article de ce flash info sur l'intérêt d'utiliser les licences CC)

Quelle que soit la licence utilisée, il faut citer le nom de l'auteur et le titre du document.

Comment partager ma ressource sans que mon droit d'auteur soit ignoré ?

Apposer l'une des six licences Creative Commons sur les documents produits. Cela me permet de :

- manifester que j'ai pris en compte les droits déclarés d'œuvres utilisées,
 - permettre à ceux qui voudraient utiliser mon travail pour construire leurs propres activités de le faire simplement sans avoir à me contacter,
 - être cité en tant qu'auteur de l'œuvre réutilisée
- maintenir les conditions de partage de mon travail par exemple son utilisation non commercial,
- permettre à une photo que j'ai prise de ne pas être retouchée

(Pour plus de détails, voir l'article de ce flash info sur l'intérêt d'utiliser les licences CC)

Est-ce que l'activité proposée dans ma ressource est inspirée d'une activité réalisée par un collègue ?

Si c'est le cas, lui demander son accord et citer son nom.

Quel est l'intérêt d'utiliser la licence CC ?

Article rédigée par la Délégation académique au numérique

Lorsque nous trouvons sur internet une ressource intéressante que nous aimerions exploiter, nous sommes bien souvent démunis devant l'absence de règles claires quant aux conditions légales d'utilisation de cette dernière.

En tant qu'auteur de ressources, il peut nous arriver de retrouver tout ou partie de notre production, modifiée ou non, diffusée sans notre consentement.

Face à ses situations délicates, il existe pourtant un ensemble d'outils simples qui permettent de donner un sens légal à l'utilisation d'une oeuvre : les licences Creative Commons.

Le principe des licences Creative Commons est de permettre au titulaire des droits de choisir et d'afficher simplement les conditions d'utilisation de son œuvre. Cet affichage permet à l'utilisateur de ne pas avoir systématiquement à négocier une autorisation.

Nous conseillons aux auteurs de s'emparer de ce système qui permet non seulement de protéger leur travail mais également d'afficher leur volonté de respecter un cadre légal.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable>

Paternité			
Paternité Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Partage des Conditions Initiales à l'Identique			
Paternité Partage des Conditions Initiales à l'Identique			

Sources: Creative Commons, 2.0 France (CC BY-SA 2.0)

Les licences Creative Commons utilisent quatre options, chacune illustrée par un logo aisément reconnaissable :

- la paternité : obligation de citer le nom de l'auteur ;
- l'utilisation commerciale : utilisation de l'œuvre donnant lieu à un gain direct d'argent ou présentant une plus value commerciale (exemple : diffusion d'une musique en fond sonore dans un magasin) ;
- la modification de l'œuvre : possibilité de transformer l'œuvre, d'en extraire une partie, de l'intégrer dans une nouvelle création ;
- le partage des conditions initiales à l'identique. Cette option oblige à conserver la même licence que celle d'origine, y compris dans le cas où l'œuvre a été modifiée.

Une vidéo qui explique le principe des CC (Canopé du Limousin) :

http://scenari.crdp-limousin.fr/internet_responsable/co/grain_ccsearch.html



Explication des licences creative commons

Caractéristiques de la licence

Vos choix sur ce panneau vont mettre à jour les autres panneaux sur cette page

Vous souhaitez autoriser le partage des adaptations de votre Oeuvre ?

Oui Non

Oui, sous condition de partage dans les mêmes conditions.

Autorisez-vous les utilisations commerciales de votre œuvre ?

Oui Non

Une aide pour choisir la licence et configurer le logo :

<http://creativecommons.org/choose/?lang=fr>

Un témoignage

Publier sur le site académique ? Faire changer les mentalités.

On pense toujours que nos ressources ne sont jamais assez bonnes pour être publiées et de ce fait, le site se vide ou devient obsolète. A l'occasion de la refonte du site, j'ai eu le plaisir d'échanger avec un collègue qui avait été un très bon contributeur de l'ancien site. Il a validé les suggestions d'actualisation que je lui proposais, il envisage de son côté, d'enrichir ses ressources grâce à l'apport d'un stage qu'il a suivi. Ses ressources évoluent et vivent sur le site, et il pourrait en être de même pour vos productions. En tant que lecteur du site, vous appréciez l'originalité, les idées de la ressources et vous adaptez à votre manière la mise en forme et les modalités. Ces détails ne doivent donc pas être un frein à une publication. Un comité de lecture est à votre service pour vous conseiller, n'hésitez plus !

Stéphanie Roux
webmaster site académique- collège

SITOGRAPHIE

- ★ **Les droits d'auteur** (par Marie de Flaugergues, IA-TICE) :

http://iufm-web.uif-grenoble.fr/flaugergues/droits_auteur/co/droit-auteur.html

- ★ **éduscol**

Une page consacrée à la mise en ligne de documents :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/produire-et-publier-ses-propres-contenus/diffuser-des-contenus-reutilisables-par-dautres.html>

- ★ **Quelques banques contenant des images libres de droit :**

<http://www.flickr.com/>

<http://search.creativecommons.org/>

<http://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil>

<http://phototheque.cnrs.fr/>

- ★ **Le cas de l'exception pédagogique** (l'utilisation, par exemple, d'un extrait de vidéo à des fins d'illustration d'une activité d'enseignement) :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/visualiser-projeter-des-contenus/faire-jouer-exception-pedagogique.html>

Voir aussi, le Bulletin Officiel n° 1 du 1° janvier 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84937

- ★ **Le site des licences Creative commons :**



<http://creativecommons.fr/>

- ★ **Deux pages du site Jurisexpert :**



<http://www.jurisexpert.net/comment-diffuser-librement-un-contenu-protège-par-le-droit-dauteur/>

http://www.jurisexpert.net/les_licences_creative_commons/

